

Directives pour l'établissement des rapports nationaux qui seront présentés à la dix-huitième session de la Commission du développement durable

Note explicative

À sa onzième session, la Commission du développement durable a encouragé les pays à présenter à titre facultatif des rapports nationaux, en particulier à ses sessions d'examen. Elle a souligné que les rapports devraient :

1. Rendre compte des progrès accomplis sur les trois axes du développement durable, en mettant l'accent sur les modules thématiques retenus pour le cycle considéré;
2. Mettre l'accent sur les progrès concrets accomplis sur le plan de la mise en œuvre;
3. Mentionner les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales;
4. Indiquer les mesures prises;
5. Mettre en évidence les tendances, les contraintes, les difficultés et les questions nouvelles;
6. Présenter, le cas échéant, des indicateurs du développement durable.

Les présentes directives concernent les renseignements relatifs au quatrième cycle de mise en œuvre de la Commission du développement durable, à savoir les dix-huitième et dix-neuvième sessions (2010-2011), au cours desquelles l'accent sera mis sur les questions thématiques ci-après : **les produits chimiques, les industries extractives, le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, les transports et la gestion des déchets**. Il convient de noter qu'au cours du cycle biennal de mise en œuvre, les pays ne sont invités à présenter *qu'un seul rapport* sur les questions thématiques. Comme lors des trois cycles précédents, les pays peuvent choisir :

a) **Soit** de fournir des **rapports détaillés** sur les thèmes des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission, en suivant les directives énoncées dans la première partie du présent document, tout en soumettant des études de cas comme il est expliqué dans le paragraphe b) ci-dessous, auquel cas ils peuvent se référer à la liste ci-jointe des indicateurs relatifs au développement durable établie par la Commission pour l'année 2007. Ils peuvent inclure dans leur(s) rapport(s) les indicateurs nationaux qu'ils utilisent pour surveiller les mesures prises dans des domaines spécifiques. Des indications détaillées concernant ces indicateurs, notamment la formulation des fiches méthodologiques, sont affichées sur le site Web de la Division du développement durable, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/guidelines.pdf>;

b) **Soit** de présenter **uniquement des études de cas** en utilisant à cet effet la base de données des études de cas disponible sur le Web, après avoir complété les deuxième et troisième parties du présent document (formulaire des coordonnées du

coordonnateur national et projet de fiche descriptive de la stratégie nationale et des indicateurs de développement durable), auquel cas ils sont invités à transmettre directement leurs études de cas sur la base de données en ligne en s'inscrivant sur le site du Département des affaires économiques et sociales, à l'adresse suivante : <http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>.

Toutes les réponses seront affichées sur le site Web de la Division à l'adresse <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>, de sorte qu'elles puissent être consultées par le plus grand nombre.

Les renseignements communiqués avant le **15 juillet 2009** seront utilisés autant que possible dans les rapports analytiques du Secrétaire général. Il serait bon que les rapports présentés dans une langue officielle autre que l'anglais soient accompagnés d'une **traduction en anglais**, de façon à pouvoir être utilisés sans délai dans les rapports du Secrétaire général.

Les renseignements doivent être transmis soit par courrier électronique, soit sur un CD à Nikhil Chandavarkar, Chef de la Section de la communication et de l'information, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'ONU, Two UN Plaza, DC2-2050, New York, NY 10017; courriel : chandavarkar@un.org (téléphone : (917)-367-5103; télécopie : (212) 963-4260); veuillez transmettre copie à Branko Milicevic, Service de la communication et de la sensibilisation, Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'ONU, Two UN Plaza, DC2-2260, New York, NY 10017; courriel : milicevicb@un.org (téléphone : (212) 963-3901; télécopie : (212) 963-4260).

I. Directives pour l'établissement des rapports nationaux relatifs aux questions thématiques qui seront présentés à la dix-huitième session de la Commission du développement durable

Vous êtes invités à communiquer des informations sur les questions présentant une importance pour votre pays en ce qui concerne les cinq thèmes indiqués ci-dessous (qui découlent des décisions intergouvernementales relatives au développement durable pertinentes), en mettant tout particulièrement l'accent sur :

- Les mesures concrètes qui ont été prises et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre
- Les enseignements tirés
- Les tendances récentes et les questions nouvelles
- Les principales contraintes et difficultés

Vous êtes également invités à présenter des études de cas ou des pratiques de référence relatives à ces thèmes, en utilisant directement le site Web du Département des affaires économiques et sociales <http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>.

Questions communes

Moyens d'exécution

- Éducation, formation, sensibilisation et renforcement des capacités
- Renforcement des capacités des institutions
- Cadres juridiques nationaux et mesures pertinentes sur le plan administratif notamment
- Participation des grands groupes, en particulier des femmes et des collectivités locales, aux décisions et à leur mise en œuvre
- Mobilisation des moyens financiers provenant de toutes les sources; fourniture de crédits; promotion de l'investissement privé; mécanismes de financement innovants de tout type
- Mise au point, transfert et diffusion de technologies, y compris au moyen de services de vulgarisation
- Application du savoir et du savoir-faire des autochtones
- Cadres et partenariats de coopération

Questions thématiques

Produits chimiques

- Évaluation des risques liés aux substances chimiques, notamment :
 - Dispositifs d'évaluation, de classification et d'étiquetage systématiques des produits chimiques, dont les initiatives visant l'élaboration d'un système général harmonisé de classification et d'étiquetage
 - Initiatives concernant l'évaluation des substances chimiques toxiques, l'évaluation des dangers et des risques et participation à différentes initiatives internationales et régionales
 - Stratégies d'évaluation des niveaux d'exposition et de surveillance de l'environnement et amélioration des modalités d'emploi des données toxicologiques et épidémiologiques pour prévoir et estimer les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement
 - Échange d'informations et coopération, vérification de la qualité des données, application des critères d'évaluation et liens avec les activités touchant la gestion des risques
- Gestion rationnelle des substances chimiques toxiques
 - Progrès accomplis dans le cadre plus général de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
 - Initiatives et mesures novatrices de réduction des risques, fondées en particulier sur l'analyse du cycle de vie
 - Mesures de précaution découlant d'une analyse générale du cycle de vie
 - Mesures prises par les pouvoirs publics pour supprimer progressivement la production des produits chimiques toxiques qui présentent des risques excessifs, voire incontrôlables, pour la santé ou l'environnement tels que les substances qui appauvrissent la couche d'ozone
 - Mesures et plans d'action relatifs à la prévention des accidents, à la préparation et aux interventions en cas d'urgence
 - Politiques visant à réduire les risques posés par le plomb, le mercure, le cadmium et d'autres métaux lourds dangereux, notamment en passant en revue les études pertinentes, comme l'évaluation mondiale du mercure et de ses composés à laquelle a procédé le Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - Initiatives visant à réduire la dépendance excessive à l'égard de l'utilisation de produits chimiques agricoles

Industries extractives

- Politique et règlements
 - Dispositions des codes nationaux d'exploitation minière et des codes miniers nationaux

- Politiques fiscales visant à promouvoir les investissements et à compenser les fluctuations du marché
- Règlements et dispositifs d'application et de contrôle
- Directives relatives aux sociétés d'exploitation minière artisanale et aux petites et moyennes entreprises minières
- Consultation du public et des parties prenantes et participation de ces derniers à la prise de décisions relatives à l'exploitation minière
- Gouvernance et transparence de l'action des pouvoirs publics dans le secteur minier
- Pratiques de référence dans les industries extractives
 - Étude d'impact environnemental (EIE) et contrôle de toutes les étapes des opérations minières (prospection, formulation de projets, extraction minière et fermeture de mines)
 - Partenariat entre secteur public et secteur privé en vue d'un développement durable des industries extractives
 - Plan d'intervention d'urgence et préparation aux situations d'urgence à l'échelon local
 - Évaluation des risques que présentent les mines et les industries extractives
 - Relèvement des collectivités touchées et remise en état des écosystèmes indispensables à la vie, notamment en procédant au déclassement des sites miniers
 - Initiatives d'ordre technologique, institutionnel et social visant à protéger la santé des mineurs
 - Planification de la fermeture de mines (plans d'occupation des sols et remise en état des sites, sécurité des lieux, déclassement, gestion des déchets et rejets d'extraction et des eaux, infrastructures hors site, programmes de développement socioéconomique local et employés de ces programmes)

Transports

- Politiques menées et progrès accomplis en matière d'accès aux transports, s'agissant notamment de la population rurale et des pauvres
- Prix des combustibles et réforme fiscale
 - Suppression des subventions pour les combustibles
 - Promotion du rendement énergétique
 - Solutions de remplacement fiables offertes aux pauvres
- Intégration, aux échelons régional et mondial, de systèmes de transport favorisant un rendement énergétique élevé
- Planification des transports urbains et politiques en la matière

- Normes de rendement énergétique et d'émission des véhicules
- Développement de la recherche-développement sur toutes les technologies liées aux transports (secteurs public et privé)
- Normes de construction s'appliquant aux systèmes routiers, ferroviaires et marins et modification de ces normes en prévision des effets des changements climatiques (élévation du niveau de la mer et événements météorologiques de plus en plus fréquents et violents)
- Besoins en matière de renforcement des capacités d'évaluation de l'activité de transport et d'analyse en vue d'une planification intégrée (transports urbains, décongestion de la circulation, transports non motorisés, élaboration de programmes d'amélioration du rendement énergétique des véhicules, évaluation des incitations d'ordre fiscal, systèmes de gestion du transport intermodal, entre autres)

Gestion des déchets

- Prévention et réduction à un minimum des déchets dangereux
 - Mesures visant à prévenir et à réduire au maximum les déchets dangereux
 - Transfert de technologies écologiquement rationnelles et du savoir-faire concernant les technologies propres et les méthodes de fabrication générant peu de déchets
 - Initiatives visant à traiter, recycler, réutiliser et éliminer les déchets à la source de production et mécanismes réglementaires (principe du pollueur payeur)
 - Méthodes d'évaluation des effets sur l'environnement tenant compte du cycle complet des produits
 - Récupération, réutilisation et recyclage écologiquement rationnels des déchets et leur transformation pour en tirer des matières utiles
 - Suppression progressive des substances toxiques, persistantes et biocumulatives
 - Traitement et élimination écologiquement rationnels des déchets
 - Inventaires des déchets dangereux, des sites de traitement/élimination de ces déchets et des zones contaminées
 - Installation de centres combinés de traitement/élimination des déchets dangereux pour les petites et moyennes entreprises
 - Diffusion d'informations techniques et scientifiques sur les divers aspects sanitaires et environnementaux des déchets dangereux
 - Systèmes de notification et des registres des populations exposées
 - Prévention du trafic international illicite de déchets dangereux
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides (non dangereux) et des eaux usées dans le contexte de la planification et de la gestion intégrées des terres

- Politiques relatives à la prévention et à la réduction au minimum de la production de déchets, à la réutilisation et au recyclage
- Mise en place de méthodes d'élimination des déchets écologiquement rationnelles, dont des techniques de conversion des déchets en énergie à travers notamment l'utilisation du méthane provenant des décharges
- Création de mécanismes de financement pour mettre en place des services de gestion des déchets dans les zones qui en sont dépourvues
- Déchets radioactifs et gestion écologiquement rationnelle de ces déchets (stockage, transport et élimination sans danger des déchets radioactifs)

Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables

- Questions générales relatives à la prise en compte de la consommation et de la production durables dans les politiques nationales :
 - Prise en compte de la consommation et de la production durables dans la planification du développement
 - Intégration de la consommation et de la production durables dans les stratégies de lutte contre la pauvreté
 - Prise en compte de la consommation et de la production durables dans la planification du développement local et national, notamment l'investissement dans les infrastructures
- Politiques, lois et règlements de passation des marchés publics respectueux de l'environnement
- Instruments pour une consommation durable
 - Programmes et campagnes de sensibilisation portant sur la consommation et la production durables, notamment sur la conservation des eaux, le rendement énergétique et la réduction et le recyclage des déchets
 - Politiques et infrastructures, notamment les moyens d'information du consommateur, destinés à encourager les consommateurs à faire des choix responsables en matière de produits et de services
 - Élaboration de programmes d'enseignement, notamment d'éducation formelle
- Consommation et production durables dans les domaines prioritaires nationaux
 - Intégration de la consommation et de la production durables dans les politiques, lois, règlements et directives
 - Adoption de mesures et de politiques visant à améliorer les effets des produits sur l'environnement et la société (analyse du cycle de vie, normes de rendement énergétique, internalisation des coûts environnementaux et sociaux, entre autres)
 - Participation des institutions publiques, paraétatiques et privées
 - Infrastructures et institutions facilitant l'adoption de modes de vie écologiquement viables

- Programmes favorisant l'écoresendement/la conception écologique
- Promotion de la responsabilité sociale des entreprises
- Mesures d'incitation et d'appui à la recherche-développement
- Programmes visant à intégrer le principe de durabilité dans la distribution et le commerce de détail
- Liens avec l'aménagement de l'espace et les politiques urbaines durables, notamment les stratégies intégrées de gestion des déchets.

On trouvera ci-dessous annexée aux Directives sur le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables un tableau indiquant les questions prioritaires liées à la consommation et la production durables. Veuillez remplir ce tableau et le retourner accompagné de votre rapport national au coordonnateur désigné ci-dessus.

Le chapitre III du Plan de mise en œuvre de Johannesburg cite plusieurs secteurs, questions et instruments d'intervention relatifs aux modèles de consommation et de production durables. Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous quelles sont les questions liées aux modèles de consommation et de production durables qui ont un rang de priorité très élevé pour votre gouvernement, et celles qui, selon vous, pourraient devenir prioritaires à l'avenir. Veuillez, le cas échéant, mentionner d'autres questions prioritaires. Veuillez également indiquer les nom et adresse électronique de la personne responsable de ces questions hautement prioritaires.

<i>A. Secteurs et questions</i>	<i>Activités actuelles du Gouvernement</i>	<i>Priorités futures prévisibles</i>
---------------------------------	--	--

Gestion des déchets solides

- Élimination des déchets
- Réutilisation et recyclage
- Réduction de la production de déchets
- Autres

Transport

- Carburants et véhicules propres
- Transports publics et modes de transport alternatif
- Planification des transports urbain et régional
- Autres

<i>B. Instruments d'intervention</i>	<i>Priorités actuelles du Gouvernement</i>	<i>Priorités futures prévisibles</i>
<ul style="list-style-type: none">- Politiques de protection du consommateur- Application du principe « pollueur payeur »- Politiques de produits intégrées		
Modification du comportement des consommateurs		
<ul style="list-style-type: none">- Éducation et information du public- Information des consommateurs- Étiquetage, écoétiquettes- Associations de consommateurs- Politiques relatives aux marchés publics- Autres		
Modification des modes de production		
<ul style="list-style-type: none">- Régulation des émissions et des effluents- Imposition de droits à payer ou mise en place de mesures d'incitation pour favoriser les modes de production respectueux de l'environnement- Normes relatives aux produits (exemple : le rendement énergétique)- Programmes de production plus soucieux de l'environnement (recherche et développement, formation, assistance technique)- Établissement de comptes rendus et de registres sur les polluants- Planification stratégique industrielle et technologique- Incitations à l'investissement- Initiatives volontaires et codes de conduite- Responsabilité sociale et environnementale des entreprises		

<i>B. Instruments d'intervention</i>	<i>Priorités actuelles du Gouvernement</i>	<i>Priorités futures prévisibles</i>
<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de la comptabilité d'entreprise- Analyse des investissements- Autres		
Instruments analytiques		
<ul style="list-style-type: none">- Analyse du cycle de vie- Indicateurs de viabilité- Évaluation de l'impact technologique- Évaluation de l'impact des politiques- Effets de la mondialisation et de l'urbanisation- Effets des changements affectant les marchés mondiaux- Autres		

II. Coordonnées du coordonnateur national pour les questions de développement durable

Nom(s) :

1)

2)

Titre(s) :

Ministère(s)/bureau(x) :

Fonctions clefs relatives à l'établissement des rapports nationaux :

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse électronique :

Site Web :

Adresse postale :

III. Projet de fiche descriptive de la stratégie nationale et des indicateurs de développement durable (en annexe)

Introduction

Les enquêtes effectuées dans le passé et les renseignements officiels supplémentaires reçus ces dernières années nous ont permis de réunir des informations concernant la stratégie de développement durable, ou son équivalent, et les indicateurs du développement durable de votre pays. Nous vous demandons de bien vouloir mettre à jour les informations existantes ou fournir les informations manquantes sur le projet de fiche descriptive de la stratégie nationale et des indicateurs de développement durable ci-joint, en tenant compte de la note explicative ci-après. Les nouvelles informations remplaceront celles qui sont actuellement disponibles sur la page Web des informations soumises par les États Membres (pour accéder aux informations concernant votre pays, cliquez sur le menu déroulant des pays figurant sur la page qui s'affiche à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>).

* * *

(Note explicative pour l'annexe)

Informations concernant la stratégie nationale de développement durable ou son équivalent

Au paragraphe 162 b) du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, il est dit que les stratégies nationales de développement durable pourraient, dans la mesure du possible, prendre la forme de stratégies de réduction de la pauvreté intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, et qu'elles devraient être poursuivies en conformité avec les priorités nationales de chaque pays. Toute stratégie nationale en la matière est ainsi considérée comme stratégie nationale de développement durable, ou stratégie équivalente, si elle englobe les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Intitulé de la stratégie : *Indiquez l'intitulé de la stratégie.*

Site Web de la stratégie : *Indiquez l'adresse de la page Web sur laquelle votre stratégie peut être consultée.*

Organe de coordination : *Indiquez le nom de l'organe de coordination pour la stratégie.*

Site Web de l'organe de coordination : *Indiquez, le cas échéant, l'adresse de la page Web de l'organe de coordination pour la stratégie.*

État de la stratégie : Il s'agit de l'état de mise en œuvre de la stratégie, tel qu'il apparaît sur la carte mondiale des stratégies nationales de développement durable, disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/nsds/nsdsMap.htm>.

Indiquez si la stratégie de votre pays est : i) en cours de mise en œuvre; ii) en cours d'élaboration; ou iii) inexistante.

Date d'adoption : *Indiquez l'année d'adoption de la stratégie.*

Coordonnateur pour la stratégie : *Indiquez les coordonnées du coordonnateur pour la stratégie.*

Informations supplémentaires : *Indiquez toute information supplémentaire que vous souhaitez communiquer au sujet de la stratégie nationale de développement durable de votre pays ou de son équivalent. Il peut s'agir des activités en cours dans votre pays, des dispositions de la stratégie ou des examens ou évaluations entrepris. Indiquez également si vous souhaitez que ces informations soient publiées sur notre site Web.*

Informations concernant les indicateurs du développement durable

Nom de l'ensemble d'indicateurs : *Indiquez le nom officiel de l'ensemble d'indicateurs que votre pays utilise pour suivre les progrès accomplis sur le plan du développement durable ou pour contrôler la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.*

Si vous utilisez comme équivalent de la stratégie nationale de développement durable une stratégie englobant les trois axes de ce développement (développement économique, développement social et protection de l'environnement) et si vous avez recours à un ensemble d'indicateurs particulier pour contrôler sa mise en œuvre, indiquez le nom de cet ensemble. Si l'ensemble ne porte pas de nom, nous vous suggérons d'utiliser la mention « Indicateurs du développement durable ». Pour ces indicateurs, vous pouvez utiliser une autre langue que l'anglais, le français ou l'espagnol, qui sont cependant les langues privilégiées pour l'établissement des rapports.

Site Web des indicateurs : *Indiquez l'adresse de la page Web sur laquelle vous placez les informations concernant vos indicateurs du développement durable.*

Si vous ne disposez pas d'un site Web pour vos indicateurs du développement durable, nous vous invitons à nous envoyer un document électronique comportant les noms des indicateurs et toute autre information pertinente, que nous placerons sur notre page Web sous réserve de votre autorisation explicite.

Dernière mise à jour : *Indiquez la dernière année de mise à jour ou de révision de vos indicateurs du développement durable.*

Coordonnateur pour les indicateurs : *Indiquez les coordonnées du coordonnateur pour les indicateurs.*

Informations supplémentaires : *Indiquez toute information supplémentaire que vous souhaitez communiquer au sujet des indicateurs du développement durable de votre pays. Indiquez également si vous souhaitez que ces informations soient publiées sur notre site Web.*